

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 453/2010 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques

110037400 LMA

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 08-01.2014

Date d'impression 09.01.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : LMA

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Substance active de phytoprotection

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Omya (Schweiz) AG
Baslerstrasse 42
4665 Oftringen
Téléphone : +41627892929
Téléfax : +41627892077
Adresse e-mail : sdb.ch@omya.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service responsable : service de l'information de secours: Téléphone : 145
(044/2515151), fax 044/2528833, Centre toxicologique suisse,
8032 Zurich.

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Lésions oculaires graves/irritation
oculaire , Catégorie 2

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Conformément aux Directives CE ou aux lois nationales respectives, ce produit n'a pas besoin d'être classé ni étiqueté.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 453/2010 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques

110037400 LMA

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 08-01.2014

Date d'impression 09.01.2014

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage selon les Directives CE: 1999/45/CE

2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Aluminium sulfate de potassium dodécahydraté	7784-24-9	-	H319	>= 80

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée.

En cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon.
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 453/2010 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques

110037400 LMA

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 08-01.2014

Date d'impression 09.01.2014

Appeler un médecin.

En cas d'ingestion : Ne pas provoquer de vomissements. Garder le patient au calme et demander l'assistance d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

donnée non disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO₂), Poudre sèche, Jet d'eau pulvérisée

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3 Conseils aux pompiers

donnée non disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Contact d'oeil et de peau comme l'inhalation évitez.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Ramasser mécaniquement. Diluer les restes avec de l'eau et ramasser avec un produit absorbant (ex. sciure, sable, liant universel).

6.4 Référence à d'autres sections

non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 453/2010 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques

110037400 LMA

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 08-01.2014

Date d'impression 09.01.2014

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage (Allemagne) (TRGS 510) : 10-13, Code allemand de stockage 10 à 13

Humidité : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

donnée non disponible

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle)

Épaisseur du gant : 0,5 mm

PVC
0,5 mm

Protection de la peau et du corps : vêtements étanches

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 453/2010 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques

110037400 LMA

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 08-01.2014

Date d'impression 09.01.2014

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: solide (20 °C, 1.013 hPa)
Couleur	: blanc, jaune clair
Odeur	: caractéristique
pH	: 3 - 3,5 ; Concentration: 100 g/l (20 °C)
Point d'éclair	: non applicable
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: < 139 g/l (20 °C, 1.013 hPa)
Température d'auto-inflammabilité	: non applicable

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 453/2010 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques

110037400 LMA

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 08-01.2014

Date d'impression 09.01.2014

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 5,08 mg/l
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Résultat: Irritant - risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

donnée non disponible

Cancérogénicité

donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

donnée non disponible

Toxicité à dose répétée

Produit:

Dose sans effet toxique observé: : 1500 mg/kg

Voie d'application: Oral(e)

Durée d'exposition: 28 jr

Toxicité par aspiration

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 453/2010 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques

110037400 LMA

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 08-01.2014

Date d'impression 09.01.2014

donnée non disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

donnée non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique
supplémentaire

: D'après nos connaissances et les informations disponibles, si le produit est utilisé de façon adéquate et en conformité avec la réglementation, le produit n'a pas d'effets nocifs pour l'environnement.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (UE) no 453/2010 de la Commission
SR813.11 Ordonnance sur les produits chimiques

110037400 LMA

Version 1.0
CLP_CH

Date de révision 08-01.2014

Date d'impression 09.01.2014

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Marchandise non dangereuse selon l' ADR/RID, l' ADNR, le
code IMDG, l' ICAO/IATA-DGR

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de : WGK 1 pollue faiblement l'eau
l'eau (Allemagne)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.